

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE- CALAIS DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

3 Rue des Agaches
62000 ARRAS

N° de SIREN : 337 619 142
APE : 8899 B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
ET
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

**COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
3 Rue des Agaches
62000 ARRAS**

**SIREN : 337.619.142
APE : 8899 B**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A Monsieur le Président
A Mesdames et Messieurs les administrateurs
A Mesdames et Messieurs les membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Départemental du Pas-de-Calais de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants. Il est exposé :

- Dans la note 1.3 de l'annexe les événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture de l'exercice,
- Dans la note 2.2.1 de l'annexe des comptes annuels les modalités de traitement de la cotisation des comités départementaux,
- Dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels des modalités d'établissement et de présentation du Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD),
- Et, dans les notes 4.7.3 des comptes annuels les principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public et la méthode retenue pour la détermination des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués au regard notamment de la mise en œuvre du règlement comptable ANC 2018-06 ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Une attention particulière a été portée à la reconnaissance des produits.

De plus, nous nous sommes assurés que les aides comptabilisées au titre de l'exercice ont fait l'objet de décisions dûment formalisées par les autorités compétentes.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du compte du résultat par origine et par destination ainsi que du compte d'emploi des ressources, nous nous sommes assurés de la conformité des méthodes retenues avec le règlement comptable ANC 2018-06 et avec les décisions prises par votre conseil d'administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 26 mars 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

V

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 4 avril 2024
L'un des Gérants
François Xavier FORT



SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 202,27	18 984,22	5 218,05	2 277,39
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15,00		15,00	15,00
Autres titres immobilisés	50 794,00		50 794,00	50 000,00
Prêts				
Autres	3 640,00		3 640,00	3 640,00
TOTAL (I)	78 651,27	18 984,22	59 667,05	55 932,39
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 177,45		1 177,45	117,25
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	49 971,33		49 971,33	42 722,13
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	876 082,32		876 082,32	673 664,96
Charges constatées d'avance	2 449,68		2 449,68	2 453,11
TOTAL (II)	929 680,78		929 680,78	718 957,45
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	1 008 332,05	18 984,22	989 347,83	774 889,84

Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	350 811,58	307 512,45	43 299,13
. Autres	72 473,56	72 473,56	
Report à nouveau	6 862,73	6 862,73	
Excédent ou déficit de l'exercice	232 072,78	43 299,13	188 773,65
Situation nette (sous total)	662 220,65	430 147,87	232 072,78
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	662 220,65	430 147,87	232 072,78
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	15 000,00	15 000,00	
TOTAL (II)	15 000,00	15 000,00	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	14 724,00	12 783,00	1 941,00
TOTAL (III)	14 724,00	12 783,00	1 941,00
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 090,11	94 990,59	11 099,52
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	14 133,67	11 856,83	2 276,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	177 179,40	210 111,55	-32 932,15
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	297 403,18	316 958,97	-19 555,79
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	989 347,83	774 889,84	214 457,99
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	35 712,00	36 856,00	-1 144,00
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	1 509,00	591,50	917,50
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	1 227,45	1 622,25	-394,80
dont parrainages		1 05,00	-105,00
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	8 909,00	8 381,86	527,14
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	409 550,46	375 252,79	34 297,67
Mécénats	2 500,00	5 500,00	-3 000,00
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	242 636,71	204 328,51	38 308,20
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		11 471,00	-11 471,00
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	6 698,55	388,50	6 310,05
Total des produits d'exploitation (I)	708 743,17	644 392,41	64 350,76
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	513,13	4 791,99	-4 278,86
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	221 665,29	213 285,23	8 380,06
Aides financières	128 351,84	195 061,27	-66 709,43
Impôts, taxes et versements assimilés	962,72	532,93	429,79
Salaires et traitements	71 539,52	139 085,39	-67 545,87
Charges sociales	27 495,24	46 526,26	-19 031,02
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 432,96	2 505,99	-1 073,03
Dotations aux provisions	1 941,00		1 941,00
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	28 172,37	27 091,89	1 080,48
Total des charges d'exploitation (II)	482 074,07	628 880,95	-146 806,88
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	226 669,10	15 511,46	211 157,64
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	3 473,76	1 284,49	2 189,27
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	3 473,76	1 284,49	2 189,27
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 473,76	1 284,49	2 189,27

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	230 142,86	16 795,95	213 346,91
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	2 057,92	3 506,74	-1 448,82
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		30 300,00	-30 300,00
Total des produits exceptionnels (V)	2 057,92	33 806,74	-31 748,82
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		3 894,80	-3 894,80
Sur opérations en capital		3 368,76	-3 368,76
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)		7 263,56	-7 263,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 057,92	26 543,18	-24 485,26
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	128,00	40,00	88,00
Total des produits (I + III + IV)	714 274,85	679 483,64	34 791,21
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	482 202,07	636 184,51	-153 982,44
EXCEDENT OU DEFICIT	232 072,78	43 299,13	188 773,65
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats	21 327,50	38 462,51	-17 135,01
Total	21 327,50	38 462,51	-17 135,01
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole	21 327,50	38 462,51	-17 135,01
Total	21 327,50	38 462,51	-17 135,01



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	19
1.1 OBJET SOCIAL.....	19
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	19
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	20
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	21
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	21
2.1.1 <i>Préambule</i>	21
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	21
2.2 DÉROGATIONS.....	21
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	21
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	22
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	22
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	22
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	23
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	23
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	23
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	24
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	24
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	24
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	25
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	25
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	26
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	26
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	26
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	27
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	27
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	28
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	29
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i>	29
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	29
3.2.4 <i>Dettes</i>	29
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i>	29
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	30
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	30
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	31
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	33
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	33
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	33
4.2.1.2 <i>Dons manuels et dons étrangers</i>	33
4.2.1.3 <i>Mécénat</i>	34
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	34
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	34
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	34
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	35
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	35
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	35
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	36
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	36
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	36
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i>	36
4.3.2 <i>Missions sociales</i>	37
4.3.3 <i>Frais de recherche de fonds</i>	37
4.3.3.1 <i>Frais d'appel à la générosité du public</i>	37

4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	37
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	38
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	38
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	38
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	38
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	38
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	39
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	40
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	41
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	41
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	41
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	42
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	42
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	44
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	44
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	45
5.1	AUTRES INFORMATIONS	45
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	45
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	46
5.1.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	46
5.1.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	46

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Le comité a perçu de la part de la LNCC des versements de Legs pour un montant de 181 782.95 euros.

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 829	4 374		24 202
Immobilisations financières	50 000	794		50 794
Total	69 829	5 168	0	74 996

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	4 374	0
→ Video projecteur	575	
→ Mobilier accueil Patient	1 528	
→ Barnum lpour manifestations	2 271	
Immobilisations financières	794	0
→ Parts de Crédit mutuel	794	
→ ...		
Total	5 168	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	17 551	1 433		18 984
Amort. Immobilisations financières				
Total	17 551	1 433	0	18 984

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	50 015	794		50 809
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	50 015	794	0	50 809

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend les parts de crédit mutuel.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant souscrit	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule		NEANT	
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	3 640	3 640	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	1 177	1 177	
→ Autres Créances	49 971	49 971	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 450	2 450	
Total	57 238	57 238	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	571 269	
Livrets et comptes épargne	104 225	2 437
Compte à terme	200 242	242
Caisse	347	
Total	876 082	2 679

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ Fournisseur trop versé	943	
→ Avoir à recevoir	3 000	
Créances clients et comptes rattachés		
→ Créances clients	1 177	117
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Titres restaurants	2 105	69
→ Dons à recevoir de la LNCC	43 923	40 498
→ Reversement de Legs à recevoir de la LNCC		2 155
→		
Disponibilités Chèques à encaisser	45 521	61 221
Total	96 670	104 061

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Assurance	231,53	235
Location matériel	2 218	2 218
Total	2 450	2 453

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	72 474								72 474	
→ Fonds de réserve générale	307 512		43 299	14 484					350 812	
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	6 863								6 863	
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	43 299		-43 299	-14 484	232 073	200 701			232 073	200 701
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	430 148	0	0	0	232 073	200 701	0	0	662 221	0

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		15 000	0	0	0	15 000
→ Ligue nationale pour l'aide au malade	2021	15 000				15 000
→ ...						
Total		15 000	0	0	0	15 000

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	12 783	1 941		14 724
→				
Total	12 783	1 941	0	14 724

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 090	106 090		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	14 134	14 134		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	177 179	177 179		
Produits constatés d'avance		0		
Total	297 403	297 403	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	128	40
→ Impôt sur les sociétés	128	40
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	14 006	10 996
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 426	2 241
→ Caisse de retraite	2 153	7 876
→ Caisse de prévoyance et mutuelle	766	879
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	6 256	
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 315	
→ Prélèvement à la source	90	
Total	14 134	11 036

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	84 401	86 413
→ FNP - CAC	5 300	5 000
→ FNP - Expertise comptable	2 124	5 400
→ FNP - La poste	1 262	1 631
→ FNP - divers prestations	633	348
→ FNP - LNCC prestations	75 083	74 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	177 179	210 112
→ Recherche Nationale à reverser	46 122	52 427
→ Divers charges à payer	1 146	525
→ Recherche régionale à verser	129 912	157 160
...		
Total	261 581	296 525

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE NATIONALLE CONTRE LE CANCER	REPORTING - COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS		Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES	215 504,09	214 824,46	274 523,43	273 211,85		
1.1 Réalisées en France	215 504,09	214 824,46	274 523,43	273 211,85		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	169 345,96	168 666,33	178 435,88	177 124,30		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	46 158,13	46 158,13	96 087,55	96 087,55		
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	154 560,22	154 194,22	161 668,28	161 772,75		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	154 560,22	154 194,22	161 668,28	161 772,75		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	110 068,76	92 403,29	199 952,80	187 675,70		
3.1 Frais d'information et de communication	1 096,05	1 096,05	1 287,68	1 287,68		
3.2 Frais de fonctionnement	106 947,18	89 281,71	188 187,63	175 910,53		
3.3 Autres charges	2 025,53	2 025,53	10 477,49	10 477,49		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 941,00	1 941,00				
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	128,00		40,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE						
TOTAL CHARGES	482 202,07	463 362,97	636 184,51	622 660,30		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	232 072,78		43 299,13			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 941,62	6 941,62	13 483,46	13 483,46
Réalisées en France	6 941,62	6 941,62	13 483,46	13 483,46
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	4 958,08	4 958,08	9 090,11	9 090,11
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 427,80	9 427,80	15 888,94	15 888,94
TOTAL	21 327,50	21 327,50	38 462,51	38 462,51

RESSOURCES	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-664 064,10	-664 064,10	-595 373,14	-595 373,14
1.1 Cotisations sans contrepartie	-35 712,00	-35 712,00	-36 856,00	-36 856,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-412 050,46	-412 050,46	-380 752,79	-380 752,79
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-216 301,64	-216 301,64	-177 764,35	-177 764,35
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-41 301,75		-39 957,64	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises			-105,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-32 545,28		-29 957,40	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-8 756,47		-3 895,24	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-9 909,00		-8 381,86	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-41 771,00	-41 771,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-714 274,85	-664 064,10	-679 483,64	-637 144,14

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-21 327,50	-21 327,50	-38 462,51	-38 462,51
Bénévolat	-21 327,50	-21 327,50	-38 462,51	-38 462,51
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-21 327,50	-21 327,50	-38 462,51	-38 462,51



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Aucun dont étranger n'a été reçu sur l'exercice

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	NEANT 0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Legs reversés par la LNCC	210 091	174 371
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	0	1 400
→ Ventes et abonnement revue vivre	2 590	592
→ Activité de récupération	147	117
→ Produits financiers	3 474	1 284
Total	216 302	177 764

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	0	105
Contribution financière reçue	32 545	29 957
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	8 756	3 895
- produits divers	6 699	389
- Produits exceptionnels	2 058	3 507
Total	41 302	33 958

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	NEANT	
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	NEANT	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été mise à jour sur l'exercice 2022 suite la réorganisation interne et le déménagement du comité dans de nouveaux locaux.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Prévention	Recherche	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	5 277	5 277			15 832	26 387
Assurance					3 410	3 410
Charges locatives	2 071	2 071			6 212	10 354
Téléphone	228	455		228	1 366	2 276
Affranchissement	1 647	0		8 330	1 021	10 998
Masse salariale chargée	12 798	25 987	1 453	26 358	32 216	98 812
Total	9 223			8 558	27 842	53 426

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	117 968	134 298
Actions d'information, de prévention et de dépistage	40 717	32 337
Actions de formation	457	-326
Actions de recherche	55 518	107 392
Actions de société et politique de santé	845	822
Frais d'appel aux dons et legs	154 560	161 668
Frais de fonctionnement (dont communication)	112 138	199 993
Frais de fonctionnement - charges exceptionnelles		
Total	482 202	636 185

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	117 968	134 298
Actions d'information, prévention,dépistage	40 717	32 337
Actions de formation	457	-326
Actions de recherche	9 360	11 305
Actions autres	845	822
Total	169 346	178 436

Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	46 158	96 088
Actions autres		
Total	46 158	96 088

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	1 096	1 288
Frais de gestion	93 309	170 674
Formation administrative	5 073	9 702
Impôts et taxes	963	533
Cotisation statutaire	7 602	7 279
Charges financières	593	708
Dotations aux amortissements	1 433	2 506
Charges exceptionnelles	0	7 264
Total	110 069	199 953

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	NEANT	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	21 328	38 463
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)			
	Total	21 328	38 463

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇨ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	513									513
Variation de stock										0
Autres achats et charges externes	31 197			122 853		67 616				221 665
Aides financières	82 194	46 158								128 352
Impôts, taxes et versement assimilés										963
Salaires et traitements	28 567			18 836		24 137				71 540
Charges sociales	11 671			7 522		8 302				27 495
Dotations aux amortissements et dépréciations							1 941			1 941
Dotations aux provisions										0
Reports en fonds dédiés										0
Autres Charges	15 204			5 350		7 619				28 172
Charges financières										0
Charges exceptionnelles										0
Participations des salariés aux résultats										0
Impôt sur les bénéfices								128		128
TOTAL	169 346	48 158	0	154 560	0	110 069	1 941	128	0	482 202

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	6 942		4 958	9 428	21 328
Personnel bénévole					
TOTAL	6 942	0	4 958	9 428	21 328

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	5 420
Autres missions	
Total	5 420

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ Solde Commission sociales < à 1 ans	1 638
→ Remboursement PV	300
→ Solde dossier de recherche	120
→ ...	
Total	2 058
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

062 - COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS		Décembre 2023	Décembre 2022
LA LIQUE	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
Détails			
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		214 824,46	273 211,85
1.1 Réalisées en France		214 824,46	273 211,85
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		168 666,33	177 124,30
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		117 968,25	134 298,12
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		40 036,93	30 699,24
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		456,97	
Actions de société et politique de santé		844,68	822,07
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		9 359,50	11 304,87
Versements à d'autres organismes agissant en France		46 158,13	96 087,55
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		46 158,13	96 087,55
<i>Programmes nationaux</i>		21 158,13	31 087,55
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		25 000,00	65 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		164 194,22	161 772,75
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		154 194,22	161 772,75
Frais d'appel de dons		109 991,26	104 053,76
Frais d'appel des legs		1 452,83	3 860,51
Frais traitements des dons		31 996,82	37 405,29
Achats pour manifestations et ventes		10 753,31	16 450,39
Activités de récupérations			2,80
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		92 403,29	187 675,70
3.1 Frais d'information et de communication		1 096,05	1 287,68
Frais d'information et de communication externe		488,93	1 218,68
Frais d'information et de communication interne		607,12	69,00
3.2 Frais de fonctionnement		89 281,71	175 910,53
Frais de gestion		75 643,69	158 396,62
Formation administrative		5 073,19	9 701,74
Impôts et taxes		962,72	532,93
Cotisation statutaire 10%		7 602,11	7 279,24
3.3 Autres charges		2 025,53	10 477,49
Charges financières		592,57	707,94
Dotations aux amortissements		1 432,96	2 505,99
Charges exceptionnelles			7 263,56
TOTAL DES EMPLOIS		461 421,97	622 660,30
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 941,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		200 701,13	14 483,84
TOTAL		664 064,10	637 144,14
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		6 941,62	13 483,46
<i>Réalisées en France</i>		6 941,62	13 483,46
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		4 958,08	9 050,11
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		9 427,80	15 888,94
TOTAL		21 327,50	38 462,51

16/02/2024 - 20:45

LA LIQUE	062 - COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-664 064,10	-595 373,14
1.1 Cotisations sans contrepartie		-35 712,00	-36 856,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-412 050,46	-380 752,79
Dons manuels non affectés		-405 972,30	-358 462,27
Dons manuels affectés		-3 578,16	-16 790,52
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-2 500,00	-5 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-216 301,64	-177 764,35
Manifestations			-1 400,00
Ventes (dont abonnement à vivre)		-1 509,00	-591,50
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération		-146,75	-117,25
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-1 080,70	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-3 473,76	-1 284,49
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-210 091,43	-174 371,11
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-41 771,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-664 064,10	-637 144,14
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-664 064,10	-637 144,14

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	410 469,42	390 587,83
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	200 701,13	14 483,84
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-2 940,66	5 397,75
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	608 229,89	410 469,42

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-38 462,51
Bénévolat	-21 327,50	-38 462,51
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-21 327,50	-38 462,51

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	13			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges	3	546	0,33	9 428
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	17	689	0,42	11 900
		330	0,20	5 700
		21	0,01	355
		287	0,17	4 958
		51	0,03	887
Total	33	1 234	0,75	21 328

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABE

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 315	2
Total	2	3 315	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	10 763
6257 - Réceptions	Restauration	707
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	11 470

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 4 464 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

**COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
3 Rue des Agaches
62000 ARRAS**

**SIREN : 337.619.142
APE : 8899 B**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A Monsieur Le Président
A Mesdames et Messieurs les administrateurs
A Mesdames et Messieurs les membres

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612.5 du Code de commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les membres, l'expression de notre parfaite considération.

Fait à ARRAS
Le 4 avril 2024
L'un des Gérants
François Xavier FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.